

**Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata**

**AVIS PUBLIC**

**CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 284 - 2023 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
235-2015 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution à sa séance extra ordinaire du 13 juin 2023, tiendra une consultation publique le 4 juillet 2023 à 18 h.au 209, rue de l'Église, Saint-Elzéar-de-Témiscouata en conformité des dispositions de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.a-19.1) ;

Qu'il soit visé par ce projet de règlement d'amender les dispositions applicables aux usages secondaires à l'agriculture et aux conditions d'implantation résidentielle en zone EAB de la Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata ;

Que le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata ;

Qu'au cours de cette consultation publique, le maire rendra disponible un document qui expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet peuvent le faire sur place, par écrit ou par courriel adressé à la Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata ;

Que ce projet est disponible pour consultation au bureau municipal, 209, chemin de l'Église, aux heures habituelles d'ouverture (8h30 à midi, 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi) ainsi que sur le site web de la municipalité : [www.saintelzear.ca](http://www.saintelzear.ca).

Donné à Saint-Elzéar-de-Témiscouata ;

Ce 22 juin 2023

Par



Denise Dubé

Directrice Générale